

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**Boîte Postale 181 - 42604 MONTBRISON Cedex****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 30 SEPTEMBRE 2022****OBJET DE LA DELIBERATION : RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE
MARCHE DES TRAVAUX ANNEXES SUR LA RETENUE UZORE
NEGOCIATION ET DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT**

Le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 12 membres présents et 2 membres représentés par pouvoir accordé, soit au total **14 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	12-	M. VERNET Gérard
2-	Mme BROSE Chantal	13-	
3-	Mme BRUEL Nicole	14-	
4-	M. CHAZAL Jacques	15-	
5-	M. COUCHAUD Patrice	16-	
6-	M. FRECON Laurent	17-	
7-	M. FRECON Sébastien	18-	
8-	M. LARDON Eric		
9-	M. REBOUX Georges		
10-	M. REVEILLE Yves		
11-	M. SANIAL Jean		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - M. DALBEGUE Gérard - Mme DARFEUILLE Marianne - M. OGIER Yvan**Absents représentés :****M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSE Chantal
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves****Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges**

Il est rappelé que par délibération du 11 mars 2022, le Comité a autorisé à mener la phase d'exécution de l'opération de restructuration des installations Uzore et a approuvé l'étude PRO du Bureau d'Etudes SAFEGE. Suite à la remise du rapport PRO, SAFEGE a rédigé le DCE (dossier de consultation des entreprises) pour les entreprises de travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20220930-C01-20220930-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2022

Affichage : 04/10/2022

certifié exécutoire par le Président compte-tenu de sa réception en Préfecture et de sa publication aux dates susvisées

A ce jour, une consultation des entreprises a été lancée sur la plateforme AWS-Achat Réf. T-PA-43055 le 17 août 2022, avec mise en ligne du DCE pour un MAPA en procédure ouverte. La date limite de remise des offres (DLRO) était le 23.09.2022, deux entreprises ont remis leur offres dématérialisées.

SAFEGE présente aux membres du Comité le rapport d'analyse des offres (voir en annexe).

Le poste dispositif anti-batillage (enrochement de la paroi interne de la retenue) n'a pas été estimé avec la même surface par les deux entreprises.

De plus, compte-tenu des prix proposés, il paraît difficile de traiter toute la surface initialement prévue.

De ce fait, il serait intéressant de demander par négociation une nouvelle offre aux deux entreprises avec une surface réduite ne retenant que les berges endiguées.

Ouï, cet exposé et après avoir délibéré, le Comité du S.M.I.F. décide :

- d'entamer une négociation avec les deux candidats,
- de déléguer son Président pour :
 - mener cette négociation,
 - choisir le titulaire du marché,
 - signer le marché ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces décisions.

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 30.09.2022

Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY



P.J. : - rapport analyse des offres avant négociation